

Prestation de serment des membres de la nouvelle CENI du Burundi

PANA, 08/04/2009 Bujumbura, Burundi - Les cinq membres de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI) du Burundi ont prêté serment, mercredi, au Parlement, en prélude à leur entrée en fonction pour préparer les prochaines consultations populaires de 2010. Dans leur serment, les membres de la CENI ont juré fidélité à la Charte de l'unité nationale et à la Constitution et se sont engagés à organiser les élections "en toute indépendance et avec probité, impartialité et un sens aigu de patriotisme".

Nous allons nous atteler à la tâche dès demain et le temps n'est jamais insuffisant pour qui sait s'organiser et veut réellement travailler", a rassuré le président de la nouvelle structure, Pierre Claver Ndayicariye à l'issue de la cérémonie. Des assurances ont également été données par le ministre burundais de l'Intérieur à tous ceux qui craignent des retards dans la préparation et l'organisation des secondes élections générales post-conflit très attendues des acteurs politiques nationaux. Au niveau de la logistique, le ministre a fait savoir que les urnes ayant servi aux premières élections générales post-conflit de 2005 ont été conservées proprement et devraient ressortir. Par ailleurs, la Constitution transitoire et le Code électoral du moment n'auraient besoin que de simples retouches pour s'adapter au suffrage universel direct qui sera de mise en 2010. Rien n'a, en revanche, encore été dit au sujet du fichier électoral qui demande normalement être actualisé à travers un recensement des personnes en âge légal de prendre part au vote de 2010. Le Burundi tente de renouer avec une vie démocratique normale après plus d'une décennie de guerre civile, de régimes d'exception et d'arrangements politiques comme mode de gouvernement. Lors des consultations populaires de 2005, qui ont abouti au Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, ex-principale rébellion) à peine sorti du maquis, seuls les parlementaires avaient été élus au suffrage universel direct. Le suffrage universel direct doit, par ailleurs, enterrer l'accord d'août 2000, à Arusha, en Tanzanie, sur la paix et la réconciliation au Burundi. La Constitution transitoire en vigueur dans le pays tire l'essentiel de sa substance de l'accord d'Arusha qui reste le principal instrument juridique de référence dans le partage équitable du pouvoir entre les différentes composantes politico-ethniques du pays. Les 40 partis politiques reconnus au Burundi s'observent encore et seul le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) a déjà dévoilé la candidature de l'ancien président de la République, Domitien Ndayizeye, à la magistrature suprême.